

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°2024-09-08

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1er Vice-Président pour la présidente empêchée, dûment convoqués le jeudi dix-neuf du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	21
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. OUDAERT), Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme ARBRUN), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents :

Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain.

Secrétaires de séance : Mme Clotilde SHAMMAS & Mme Martine TESSIER

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2024-03-17 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées aux admissions en non-valeur de créances éteintes, aux

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240925-2024-09-08-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2024

amortissements des immobilisations et subventions enregistrées sur l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 16 septembre 2024.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget Administration générale les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	65	6542	Créances éteintes	- €	1 555,25 €	1 555,25 €
F	R	78	7817	Reprise sur Provisions	- €	1 555,25 €	1 555,25 €
F	D	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	250 000,00 €	17 000,00 €	267 000,00 €
F	D	023	023	Virement à la section investissement	300 000,00 €	- 12 900,00 €	287 100,00 €
F	R	042	777	Amortissement subventions reçues	- €	4 100,00 €	4 100,00 €
I	D	040	13911	Subventions Etats et établissements nationaux	10 600,00 €	2 700,00 €	13 300,00 €
I	D	040	13918	Autres subventions	4 350,00 €	1 400,00 €	5 750,00 €
I	D	16	165	Dépôts et cautionnements	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
I	R	16	165	Dépôts et cautionnements	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
I	R	021	21	Virement de la section fonctionnement	300 000,00 €	- 12 900,00 €	287 100,00 €
I	R	040	280421	Biens mobiliers, matériel et études	2 100,00 €	1 000,00 €	3 100,00 €
I	R	040	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	31 000,00 €	2 000,00 €	33 000,00 €
I	R	040	28128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 150,00 €	2 200,00 €	4 350,00 €
I	R	040	281828	Autres matériels de transport	8 600,00 €	6 000,00 €	14 600,00 €
I	R	040	281838	Autre matériel informatique	30 000,00 €	670,00 €	30 670,00 €
I	R	040	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 000,00 €	1 330,00 €	7 330,00 €
I	R	040	28185	Matériel de téléphonie	100,00 €	1 135,00 €	1 235,00 €
I	R	040	28188	Autres	19 200,00 €	2 665,00 €	21 865,00 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :

- DSF – Chapitre 65 : +1 555,25 €
- RSF – Chapitre 78 : + 1 555,25 €
- DSF – Chapitre 042 : + 17 000 €
- DSF – Chapitre 023 : - 12 900 €
- RSF – Chapitre 042 : + 4 100 €
- DSF – Chapitre 040 : + 4 100 €
- DSI – Chapitre 16 : + 1 500 €
- RSI – Chapitre 16 : + 1 500 €
- RSI – Chapitre 021 : - 12 900 €
- RSI – Chapitre 040 : +17 000 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20240925-2024-09-08-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2024

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 25/09/2024

Les secrétaires de séance
Clotilde SHAMMAS Martine TESSIER



Pour la Présidente empêchée,
Nicolas OUDAERT
1^{er} Vice-Président

